

L'hon. M. Garson: C'est une question qui demande assez de temps; peut-être vaut-il mieux s'arrêter là.

(L'article est réservé.)

Rapport est fait de l'état de la question.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Fournier: Monsieur l'Orateur, demain nous étudierons le bill n° 279, tendant à modifier la loi sur les pouvoirs d'urgence; le bill n° 105 concernant la responsabilité de

la Couronne en matière d'actes préjudiciables et de sauvetage civil; le bill n° 227, tendant à modifier le tarif des douanes; le bill n° 226, tendant à modifier la loi de l'accise, 1934; le bill n° 225, tendant à modifier la loi sur la taxe d'accise et, si nous en avons le temps, le bill n° 143, modifiant la loi de 1944 sur les prêts destinés aux améliorations agricoles.

(A six heures et quatre minutes, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

FIN DU TROISIÈME VOLUME